



Corsier-sur-Vevey, le 14 septembre 2026

CORSIER-SUR-VEVEY

EXTRAIT

des délibérations du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

Séance du 14 septembre 2026
Présidence : M. Xavier Fonjallaz

Préavis no 09/2026 Demande d'autorisation générale de la Municipalité de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières et d'accepter des legs, des donations ou des successions, législature 2026-2031

- Vu le préavis municipal no 09/2026
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2026-2031, une autorisation générale de statuer sur l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers, et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 (vingt mille francs) par cas pour les opérations foncières courantes, charges éventuelles comprises ;
- d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2026-2031, une autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers, et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 5'000'000.00 (cinq millions de francs) par cas pour les acquisitions relevant des articles 31 à 38 de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), charges éventuelles comprises ;
- d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2026-2031, une autorisation générale d'accepter des legs, des donations et des successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire, jusqu'à CHF 5'000'000.00 (cinq millions de francs) par cas.

Ainsi délibéré en cette séance du 14 septembre 2026 où cet objet était porté à l'ordre du jour.

Pour extrait conforme, l'attestent :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY

Le Président

Xavier Fonjallaz



La secrétaire

Céline Morier



CORSIER-SUR-VEVEY

Corsier-sur-Vevey, le 14 septembre 2026

EXTRAIT

des délibérations du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

Séance du 14 septembre 2026
Présidence : M. Xavier Fonjallaz

Préavis no 10/2026 demande d'autorisation générale de plaider, législature 2026-2031

- Vu le préavis municipal no 10/2026
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider en matière civile pour la durée de la législature 2026-2031, cette autorisation étant limitée aux litiges entrant dans la compétence soit du Juge de Paix pour un capital de CHF 9'999.00 au maximum, soit du Tribunal d'arrondissement pour un capital de CHF 100'000.00 au maximum.

Ainsi délibéré en cette séance du 14 septembre 2026 où cet objet était porté à l'ordre du jour.

Pour extrait conforme, l'attestent :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY

Le Président

Xavier Fonjallaz



La secrétaire

Céline Morier



CORSIER-SUR-VEVEY

Corsier-sur-Vevey, le 14 septembre 2026

EXTRAIT

des délibérations du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

Séance du 14 septembre 2026
Présidence : M. Xavier Fonjallaz

Préavis no 11/2026 Compétences de la Municipalité de décider des dépenses extra-budgétaires ayant un caractère d'urgence, législature 2026-2031

- Vu le préavis municipal no 11/2026
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- d'accorder à la Municipalité la compétence d'engager des dépenses extra-budgétaires ayant un caractère d'urgence jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.00 (cinquante mille francs) par objet pour la durée de la législature 2026-2031

Ainsi délibéré en cette séance du 14 septembre 2026 où cet objet était porté à l'ordre du jour.

Pour extrait conforme, l'attestent :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY

Le Président


Xavier Fonjallaz



La secrétaire


Céline Morier



CORSIER-SUR-VEVEY

Corsier-sur-Vevey, le 14 septembre 2026

EXTRAIT

des délibérations du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

Séance du 14 septembre 2026
Présidence : M. Xavier Fonjallaz

Préavis no 12/2026 Placement de capitaux, demande d'autorisation générale, législature 2026-2031

- Vu le préavis municipal no 12/2026
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- d'accorder à la Municipalité une autorisation générale d'effectuer des placements de capitaux auprès des établissements représentés à Vevey, faisant partie de l'Union des banques cantonales suisse et les Grandes banques suisses, ainsi qu'à Lausanne auprès de la banque alternative suisse.

Ainsi délibéré en cette séance du 14 septembre 2026 où cet objet était porté à l'ordre du jour.

Pour extrait conforme, l'attestent :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY

Le Président

Xavier Fonjallaz



La secrétaire

Céline Morier



CORSIER-SUR-VEVEY

Corsier-sur-Vevey, le 14 septembre 2026

EXTRAIT

des délibérations du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

Séance du 14 septembre 2026

Présidence : M. Xavier Fonjallaz

Préavis no 13/2026 Fixation des indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2026-2031

- Vu le préavis municipal no 13/2026
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- d'octroyer aux membres du Conseil communal les indemnités, jetons de présence et/ou rémunérations détaillées dans les tableaux **tels qu'amendés** ci-dessous :

BUREAU DU CONSEIL			
Président.e du Conseil	Forfait	CHF 2'000.00	par an versement 2 fois par an (août-décembre)
		<u>CHF 300.-</u>	par séance du Conseil
	Vacations	<u>CHF 65.-</u>	par heure
<u>Vice-président</u>	<u>Forfait</u>	<u>CHF 300.-</u>	<u>En cas de remplacement du président</u>
Secrétaire du Conseil	Forfait	Forfait CHF 2'000.00 par an + CHF 1'000.00 par séance du Conseil	par an
<u>Secrétaire du Conseil et secrétaire suppléante</u>		CHF 200.00 dimanche de votation / élection CHF 400.00 dimanche d'élection 1er tour	
Secrétaire suppléante		par séance du Conseil en cas de remplacement de la secrétaire <u>CHF 1'000.00 séance + PV</u> <u>CHF 1'400.00 préparation + séance + PV</u>	forfait
		CHF 30	par heure
Membre du Bureau du Conseil		<u>CHF 40.00</u>	par séance

Membres du Conseil - Rémunération par séance du Conseil			
Tous	Option 1 :	1 bouteille de vin + <u>CHF 30.00</u>	par séance
	Option 2:	<u>CHF 40.00</u>	par séance
Commissions ad hoc			
Président.e		<u>CHF 50.00</u>	par séance
<u>Membre/Rapporteur.euse</u>		<u>CHF 100.00</u> <u>CHF 40.00</u>	<u>Par rapport et 1 séance</u> <u>Par séance supplémentaire</u>
Membre		<u>CHF 40.00</u>	par séance
<u>Délégués aux commissions permanentes</u>		<u>CHF 50.00</u>	<u>par séance</u>
Commission de gestion			
Président.e		<u>CHF 50.00</u>	par séance
Rapporteur.euse rapport annuel final		<u>CHF 100.00</u>	par rapport annuel
Rapporteur.euse.s <u>par thème</u>		<u>CHF 120.00 par rapport</u> <u>CHF 40.00 membre.s</u>	<u>Par rapport et 1 séance</u> <u>Par séance supplémentaire</u>
Membre		<u>CHF 40.00</u>	par séance
Consigne importante : Il incombe aux présidents de commissions (permanentes et ad hoc) de transmettre un relevé exact des séances à Mme la secrétaire du Conseil. Cela est indispensable si les réunions ne figurent pas explicitement dans la liste de présence du rapport ou en l'absence de rapport écrit.			
Commission des finances			
Président.e		<u>CHF 50.00</u>	par séance
Rapporteur.euse <u>compte et budget</u>		<u>CHF 100.00</u>	par préavis
<u>Rapporteur.euse hors compte et budget</u>		<u>CHF 60.00</u> <u>CHF 40.00 membre.s</u>	<u>Par rapport et 1 séance</u> <u>Par séance supplémentaire</u>
Membre		<u>CHF 40.00</u>	par séance
Votations et élections			
Représentants du Bureau du Conseil		<u>CHF 50.00</u>	½ journée (4h)
Scrutateurs votations/elections		<u>CHF 50.00</u>	½ journée (4h)
Scrutateurs et bureau élections		CHF 60.00	par dimanche
Élections 1er tour			
Représentant(e) du Bureau du Conseil		<u>CHF 70.00</u>	½ journée (4h)
Scrutateurs		<u>CHF 70.00</u>	½ journée (4h)
Scrutateurs et bureau, y compris saisie des données		CHF 60.00	par dimanche
Définition :			
Dimanche de votation / élection = votation + élection (sauf de 1er tour des législatifs communaux, cantonaux et fédéraux)			
Dimanche d'élection 1er tour = élection 1er tour (élection des législatifs communaux, cantonaux et fédéraux)			

- de contribuer aux frais de garde des enfants des membres du Conseil communal selon les modalités détaillées en page 5 ;
- de fixer l'entrée en vigueur de la présente proposition rétroactivement au 1er juillet 2026

Ainsi délibéré en cette séance du 14 septembre 2026 où cet objet était porté à l'ordre du jour.

Pour extrait conforme, l'attestent :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY

Le Président



Xavier Fonjallaz



La secrétaire



Céline Morier

Corsier-sur-Vevey, le 14 septembre 2026



CORSIER-SUR-VEVEY

EXTRAIT

des délibérations du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

Séance du 14 septembre 2026
Présidence : M. Xavier Fonjallaz

**Préavis no 14/2026 Fixation des indemnités du syndic et des membres de la
Municipalité, législature 2026-2031**

- Vu le préavis municipal no 14/2026
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- a) de fixer à CHF 33'000.00 les indemnités annuelles du syndic;
- b) de fixer à CHF 18'600.00 les indemnités annuelles des municipaux ;
- c) de fixer le coût des vacations de la Municipalité à CHF 65.00 l'heure ;
- d) de fixer à 10.64% les indemnités pour vacances sur le montant des indemnités et des vacations
- e) de soumettre le montant des indemnités et des vacations aux cotisations LPP selon le plan de prévoyance appliqué aux employés de la commune ;
- f) d'indemniser à raison de CHF 0.75 les kilomètres parcourus avec un véhicule privé et d'allouer des forfaits mensuels de CHF 60 pour la syndique et CHF 30,00 pour les municipaux pour l'utilisation de l'infrastructure informatique et téléphonique personnelle;
- g) de fixer à CHF 300.00 par année de législature l'indemnisation de départ d'un conseiller municipal.

Ainsi délibéré en cette séance du 14 septembre 2026 où cet objet était porté à l'ordre du jour.

Pour extrait conforme, l'attestent :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY

Le Président

Xavier Fonjallaz



La secrétaire

Céline Morier



CORSIER-SUR-VEVEY

EXTRAIT

des délibérations du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

Séance du 14 septembre 2026
Présidence : M. Xavier Fonjallaz

Préavis no 16/2026 Demande de crédit relative aux travaux de réfection du Sentier du Mont

- Vu le préavis municipal no 16/2026
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à attribuer les mandats nécessaires à la réalisation des travaux de réfection complète du Sentier du Mont, pour un montant total de CHF 448'000.- ;
- de financer cet investissement par la trésorerie courante, ou par recours à un emprunt si nécessaire, à hauteur de CHF 448'000.- et d'assumer les charges financières y relatives.

Ainsi délibéré en cette séance du 14 septembre 2026 où cet objet était porté à l'ordre du jour.

Pour extrait conforme, l'attestent :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY

Le Président

Xavier Fonjallaz



La secrétaire

Céline Morier



CORSIER-SUR-VEVEY

EXTRAIT

des délibérations du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

Séance du 14 septembre 2026
Présidence : M. Xavier Fonjallaz

Préavis no 17/2026 demande de crédit relative aux travaux d'aménagement piétonniers entre le giratoire de la Chaux et le chemin de la Fenette

- Vu le préavis municipal no 17/2026
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à attribuer les mandats nécessaires relatif aux travaux d'aménagement piétonnier entre le giratoire de La Chaux et le chemin de la Fenette, pour un montant total de CHF 128'000.- ;
2. de financer cet investissement par la trésorerie courante, ou par recours à un emprunt si nécessaire, à hauteur de CHF 128'000.- et d'assumer les charges financières y relatives.

Ainsi délibéré en cette séance du 14 septembre 2026 où cet objet était porté à l'ordre du jour.

Pour extrait conforme, l'attestent :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY

Le Président

Xavier Fonjallaz



La secrétaire

Céline Morier



CORSIER-SUR-VEVEY

Corsier-sur-Vevey, le 14 septembre 2026

EXTRAIT

des délibérations du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

Séance du 14 septembre 2026
Présidence : M. Xavier Fonjallaz

Préavis no 18/2026 demande de crédit pour le remplacement de la chaudière du Collège des Monts

- Vu le préavis municipal no 18/2026
- Ouï les rapports des Commissions chargées de son étude

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la chaudière du Collège des Monts ;
- b) de lui octroyer, à cet effet, un montant de CHF 77'000.00 ;
- c) de financer cet investissement par la trésorerie courante, ou par recours à un emprunt si nécessaire, à hauteur de CHF 77'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives;
- d) d'engager les démarches d'obtention de la subvention cantonale.

Ainsi délibéré en cette séance du 14 septembre 2026 où cet objet était porté à l'ordre du jour.

Pour extrait conforme, l'attestent :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY

Le Président


Xavier Fonjallaz



La secrétaire


Céline Morier